

**Séance du 12 juin 2017 à 19 heures 30****SEANCE ORDINAIRE**

**Présidence :**                   **Monsieur Jérôme SCHÖNI**

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 mai 2017.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Election du bureau du Conseil municipal pour 2017-2018 (président, vice-président/e et secrétaire).
4. Approbation de la résolution relative au projet de schéma directeur cantonal Genève 2030 (projet de résolution n°18/17).
5. Approbation de la résolution relative au projet de concept directeur cantonal Genève 2030 – concept d'aménagement cantonal (projet de résolution n°19/17).
6. Rapport des commissions.
7. Communications de l'Exécutif.
8. Propositions individuelles et questions.

**Présents :**                   Mmes Patricia GAILLARD, Christine JEANNERET, Delphine KRÄHENBÜHL, Anne MEYLAN et Judith SEYDOUX

MM. Pascal DROZE, Raphaël REY, Claude PETREMAND, Jérôme SCHÖNI et René WEIDELI

**Exécutif :**                   M. Patrik RECHSTEINER, maire  
M. Jean-Luc JAQUET, adjoint  
M. Christophe SENGLLET, adjoint

**Excusés :**                   M. Jean BINDER et Lucien DERUAZ

**Procès-verbal :**           Mme Katarina CHEVRON RIZZETTO

\*\*\*\*\*

**M. F. Cortat** ouvre la séance du Conseil municipal à 19 heures 30.

Arrivé à la fin de son année de présidence, il souhaite remercier les conseillers pour leur soutien et leur collaboration.

Il demande l'accord de l'assemblée pour modifier l'ordre du jour. Il convient d'ajouter un point concernant l'approbation des modifications à apporter au règlement du Conseil municipal. Les conseillers municipaux donnent leur accord à l'unanimité.

### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 mai 2017

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents, avec remerciements à son auteur.

### 2. Communications du bureau du Conseil municipal

**M. F. Cortat** annonce les dates des prochaines séances du Conseil en 2017 :  
11 septembre - 16 octobre - 13 novembre - 18 décembre

Il remercie ceux qui sont venus pour être pris en photos par M. Claude Grüner pour le rapport administratif.

Il fait part d'un courrier reçu de l'ACG concernant une décision à laquelle les conseillers ont le droit de s'opposer.

### 3. Approbation des modifications apportées au règlement du CM

**M. F. Cortat** fait lecture des remarques apportées par le département présidentiel :

1. *Ad article 51 : il est nécessaire de supprimer la partie de la phrase se référant aux élections, laquelle figure déjà à l'article 55 ;*
2. *Ad article 60 : il s'agit d'accorder au pluriel le pronom qui précède le terme « candidats » ;*
3. *Ad article 76 : cet article doit être supprimé puisqu'il concerne la Fondation immobilière de la commune de Choulex. De plus, le contenu de cet article constitue déjà l'article 8 des statuts de ladite Fondation ;*
4. *Ad article 80 : cet article doit être modifié, car le règlement entre en vigueur le lendemain de la décision d'approbation du département en charge de la surveillance des communes, à l'article 1, alinéa 3, lettre f du RAC (B 6 05.01).*

Ces remarques sont approuvées à l'unanimité par les conseillers municipaux présents.

### 4. Election du bureau du Conseil municipal pour 2017-2018 (président, vice-président/e et secrétaire)

**M. J. Schöni** est désigné comme président, **M. P. Droze** comme vice-président et **Mme K. Chevron Rizzetto** comme secrétaire du conseil municipal.  
Cette répartition est approuvée à l'unanimité.

**M. F. Cortat** cède la présidence à **M. J. Schöni** qui le remercie pour son travail assidu tout au long de cette année.

## **5. Approbation de la résolution relative au projet de schéma directeur cantonal Genève 2030 (projet de résolution n°18/17)**

**M. J. Schöni** fait lecture du projet de résolution (avec l'amendement) :

*Vu la lettre du département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) du 22 août 2011 concernant la consultation des communes sur le projet de plan directeur cantonal « Genève 2030 »,  
vu les observations sur l'enquête publique transmises à la commune en date du 30 novembre 2016,  
vu les travaux de la commission en date du 11 mai 2017,  
vu le rapport établi suite à cette commission,*

*vu que le schéma directeur cantonal constitue le volet opérationnel du plan directeur cantonal (PDCn) et qu'il précise les conditions de mise en œuvre de la politique d'aménagement à travers un plan de mesures,  
vu les dispositions de l'art. 5, al 3 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT),*

*conformément aux articles 29, al. 3 et 30A, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,  
sur proposition de l'Exécutif, **Le Conseil municipal décide par 9 voix pour, 1 voix contre et 0 abstentions** de préavis favorablement le projet du schéma directeur cantonal Genève 2030 avec les remarques suivantes :*

- *Les autorités de Choulex relèvent avec satisfaction que les projets d'évolution de la commune, tant à l'entrée Ouest du village qu'à l'entrée Ouest de Chevrier, ont été pris en compte et que ces deux secteurs d'extension ont été ajoutés à la carte du schéma directeur.*
- *La commune saisit l'occasion pour rappeler ici quelques-unes de ses intentions et priorités pour les prochaines années.*
- *En effet, la commune de Choulex souhaite faire évoluer le secteur situé à l'Ouest du village de Choulex entre la route de Choulex et le chemin des Cocandes. Son objectif est d'y inscrire un lieu de vie intergénérationnel, favorable à la cohabitation et l'intégration sociale. La commune est guidée par une double volonté, celle de réaménager l'ensemble de l'entrée Ouest du village et celle d'offrir une offre supplémentaire de logements intergénérationnels de qualité. Elle a d'ores et déjà engagé une procédure de déclassement des parcelles et mis sur pied un groupe de travail pluridisciplinaire qui est chargé d'établir le programme et le cahier des charges du projet.*
- *Ensuite, la commune travaille également sur le périmètre à l'entrée sud du hameau de Chevrier, entre la route de Chevrier et le chemin de l'Ancienne-Grange. La commune souhaite y permettre une évolution mesurée en adéquation avec le site tout en y incluant la redéfinition du périmètre constructible dans le sens d'un toilettage de la zone agricole. Il y est également prévu le réaménagement des accès aux propriétés privées et l'affirmation de la relation piétonne avec la promenade de la Seymaz assurant ainsi la protection et la qualité paysagère du cours d'eau et de son cordon boisé.  
Là encore, la commune a d'ores et déjà engagé une procédure de déclassement des parcelles.*
- *La commune a été très attentive à la lecture de la fiche C04 traitant d'une politique du paysage. La mise en valeur de la charpente et du maillage paysagers est en effet capitale pour la région de même que le maintien de la substance et de la diversité paysagère ainsi que la préservation des continuités tant biologiques que visuelles.  
La commune souhaite rappeler que des conflits d'usage peuvent cependant avoir lieu entre la pratique agricole et l'usage de l'espace rural à des fins de tourisme pédestres et de loisirs. Il conviendrait donc de veiller à une cohabitation harmonieuse accrue entre ces différents usagers.*
- *La commune observe également avec satisfaction que l'emprise de l'ensemble carcéral de la prison de Champ-Dollon a été davantage concentrée que dans les versions précédentes, ce qui permet ainsi de consommer des surfaces agricoles plus réduites.*
- *Enfin, il faut encore relever que la commune met en œuvre une des mesures de son plan directeur communal, à savoir la réalisation d'une liaison pédestre reliant l'école et l'équipement sportif situé au bord de la Seymaz, **ainsi que la création d'une zone 20 km/h à la route de Chevrier et à la route de Choulex sur la zone 30 km/h actuelle, route de Choulex – chemin de la Gouille-Noire.***

**Mme D. Krähenbühl** intervient en tant que présidente de la commission de l'aménagement pour demander l'ajout d'un point à faire figurer à la fin du projet de résolution : « *ainsi que la création d'une zone 20 km/h à la route de Chevrier et à la route de Choulex sur la zone 30 km/h actuelle, route de Choulex – chemin de la Gouille-Noire* ».

Il est d'abord procédé au vote de l'amendement : 9 voix pour, 1 voix contre et aucune abstention. L'amendement est donc approuvé.

Il est ensuite procédé au vote du projet avec l'amendement : 9 voix pour, 1 voix contre et aucune abstention. Le projet de résolution est donc approuvé.

## **6. Approbation de la résolution relative au projet de concept directeur cantonal Genève 2030 – concept d'aménagement cantonal (projet de résolution n°19/17)**

**M. J. Schöni** fait lecture du projet de résolution :

*Vu la lettre du département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) du 22 août 2011 concernant la consultation des communes sur le projet de plan directeur cantonal « Genève 2030 »,  
vu les observations sur l'enquête publique transmises à la commune en date du 30 novembre 2016,  
vu les travaux de la commission en date du 11 mai 2017,*

*vu le rapport établi suite à cette commission,*

*vu que le concept de plan directeur cantonal Genève 2030 s'inscrit dans la continuité du plan directeur Genève 2015 et dans le cadre du projet d'agglomération franco-valdo-genevois,*

*Vu que les objectifs stratégiques de l'aménagement cantonal sont organisés en trois grands domaines, l'urbanisation, la mobilité et l'espace rural et les milieux naturels,*

*Vu que le concept de plan directeur cantonal Genève 2030 se veut respectueux des principes du développement durable, conjuguant la solidarité sociale, la préservation du capital naturel et la viabilité économique,*

*Vu qu'il pose aussi comme base de travail le renforcement de la collaboration transfrontalière et qu'il s'inscrit dans un espace régional transfrontalier, les décisions d'aménagement à Genève ayant des incidences sur le fonctionnement de l'agglomération et inversement,*

*vu les dispositions de l'art. 5, al 3 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, conformément aux articles 29, al. 3 et 30A, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*sur proposition de l'Exécutif, **Le Conseil municipal décide par 3 voix pour, 6 voix contre et 1 abstentions** de préavisier défavorablement le projet de concept de plan directeur cantonal Genève 2030 avec les remarques suivantes :*

- *La Commune de Choulex n'adhère pas au concept de traversée du lac tel qu'il est formulé.  
Il s'agit d'une traversée autoroutière et la commune de Choulex se demande si ce type d'infrastructure monofonctionnel est véritablement porteur de qualité dans un avenir où les modes de déplacements sont appelés à une forte évolution.  
Puis, la commune juge le tracé peu pertinent dans la mesure où il ne tient pas compte de la réalité de l'agglomération transfrontalière; la problématique de la mobilité de l'agglomération impliquerait que son insertion se fasse impérativement sur le réseau français et non pas à la douane de Thônex-Vallard.*
- *Enfin, la Commune de Choulex trouve problématique que le plan directeur cantonal n'aborde pas les impacts d'une telle infrastructure sur l'environnement et l'espace rural de même qu'il ne mentionne pas les incidences, pour la région, de l'augmentation de trafic. La commune demande que ce projet fasse l'objet d'informations plus précises sur sa portée et son impact sur le secteur, notamment en termes de gestion et de quantité de trafic.*
- *A ce stade, elle ne peut donc que s'inquiéter d'être incluse dans le ring autoroutier et d'être située entre des futurs développements urbains denses (Pallanterie, Communaux d'Ambilly), qui impacteront doublement de manière probablement très forte le réseau routier local.*

**M. P. Rechsteiner** prend la parole pour expliquer que lorsque la commission de l'aménagement s'est réunie, le point de la traversée de la rade a été soulevé mais dans l'ensemble, le plan directeur cantonal 2030 est plutôt favorable à la commune. Il a été estimé qu'il serait préférable de l'approuver avec des remarques plutôt que de s'y opposer. Un débat est lancé sur ce point, certains conseillers ayant l'impression qu'en disant oui, les remarques de la commune ne seront pas prises en compte. Par ailleurs, une discussion sur la mobilité est engagée.

Il est procédé au vote et le projet de résolution est refusé par 3 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention.

## 7. Rapport des commissions

### Culture & Jeunesse

**Mme A. Meylan** informe que la commission ne s'est pas réunie.

### Aménagement et Préavis

**Mme D. Krähenbühl** n'a rien à ajouter concernant l'aménagement.

Par ailleurs, la commission s'est réunie avant le conseil de ce soir pour examiner une demande de préavis concernant une bâtisse au 165, route de Choulex. Elle a préavisé favorablement ce projet de rénovation.

### Bâtiments

En l'absence de **M. J. Binder**, **M. J. Schöni** informe que la commission s'est réunie le 22 mai pour discuter des aménagements extérieurs du nouvel immeuble :

- hauteur des arbustes entre les deux immeubles plus élevée ;
- plantations continuées le long de la route de Choulex ;
- bac supplémentaire pour copeaux de bois du compost ;
- arrosage automatique, passage piétons et candélabres déplacés ;
- alimentation électrique sur candélabre pour installation de caméra pour la déchetterie ;
- accès aux allées à revoir.

Une zone de stockage fermée pour le matériel de la voirie sera réservée au sous-sol. Les premiers locataires emménageront le 15 juillet.

### Environnement-agricole

**M. R. Weideli** informe que la commission s'est réunie le 18 mai pour traiter les thèmes suivants :

- Jardin communal : leur souhait serait qu'il soit opérationnel au printemps 2018.
- Déchets et déchetteries : un conteneur pour l'alu devrait être installé sur le site de Chevrier.
- Un cendrier sera installé derrière la fontaine au centre du village.
- Le rapport d'activités de l'association « La Libellule » a été reçu.
- Le problème des voitures parkées sur les parcelles privées et en bordure des champs a été évoqué.

La commission s'est également réunie ce soir avant le conseil pour aborder les sujets suivants :

- Jardin communal : M. Quentin Salzman a demandé à rencontrer **M. R. Weideli** pour discuter de sa fin de collaboration avec la commune. Il a bien compris que le projet n'est pas allé dans le sens voulu et qu'il a pu y avoir des problèmes de communication. Il faut reconnaître qu'un travail de qualité a été réalisé sur cette parcelle et qu'il serait dommage de tout détruire. Dans la mesure du possible, il faudrait conserver ce qui peut l'être. Quentin souhaiterait que les choses n'aillent pas trop vite. La commission est d'accord.
- Campagne d'affichage : **M. R. Weideli** va examiner avec **M. J.-L. Jaquet** la possibilité d'acheter des panneaux d'affichage plus solides et faciles à transporter pour faire des campagnes ponctuelles.
- Le meuble mis en place sous les combles de la mairie est fort apprécié et il va essayer de le fournir en divers articles et documents.
- Dès septembre, la commission va travailler sur une charte visant à promouvoir la vision de la commune sur certains points, afin d'inciter les gens à les respecter mais pas les obliger.

Finances et Naturalisations

**Mme J. Seydoux** n'a rien de particulier à signaler.

Information

**M. F. Cortat** informe que la commission ne s'est pas réunie mais que les échos sont imprimés et devraient être livrés à la mairie demain.

Routes et canalisations & PC-Feu

**M. C. Pétremand** informe que la commission s'est réunie le 22 mai pour aborder les points suivants :

- Bornes pour recharger les véhicules électriques : il a été décidé d'en installer une sur le parking devant le Péché Mignon. Une discussion avec l'état est en cours.
- Eclairage public sur le chemin des Ecoliers : la commission y renonce à cause des nuisances écologiques et pour la raison que la plupart des enfants et adultes l'empruntant ont un téléphone avec une lampe de poche.
- Décoration des coffrets électriques proposée par les SIG sur le thème « nature » : un habillage de coffret est offert par année.
- Ralentisseurs sur la route de Choulex (partie communale) : **M. J.-L. Jaquet** a rendez-vous le 7 juin avec un représentant du département.
- Entretien des routes.
- Garnissage des bacs à fleurs.
- Bonvard : afin d'inciter les automobilistes à réduire leur vitesse et suite à la demande d'un communier, deux bacs seront installés,.

Scolaire

**M. R. Rey** informe que la commission s'est réunie le 29 mai pour l'organisation des promotions :

- Le concept de cortège, abandonné l'année passée, sera réintroduit. L'APECH a eu l'idée de faire défiler un char remorqué par un tracteur sur lequel seront installés quelques enfants. Une sono ou une fanfare devrait animer le défilé.
- Le départ est prévu à 16h devant le tea room. Entre 16h30 et 17h00 un apéritif sera servi à la salle communale. La partie officielle débutera à 17h et sera suivie par le traditionnel spectacle des élèves.
- Une distribution des prix pour les 8<sup>ème</sup> est également prévue. Les plus petits recevront leur prix à l'école la semaine d'avant.
- Un seul fournisseur de repas a été retenu. Les tickets sont en vente du 12 au 16 juin à la mairie et à l'école.
- Huit jeunes seront mis à disposition pour la mise en place, la vaisselle et le ramassage des déchets. Ils seront rémunérés par la commune.
- Le goûter des enfants sera commandé par la mairie au Péché Mignon.
- Divers jeux seront organisés.
- La fin de la manifestation est prévue à 2h du matin.

Dans les divers, la mairie accorde à l'école une enveloppe de 500.- pour l'acquisition de livres pour la bibliothèque.

Par ailleurs, les enseignants ont demandé de l'aide pour vider l'école durant la dernière semaine de cours puis de la remplir à la fin des vacances. Une coordination se fera entre les enseignants, M. Joël Willemsen et la mairie.

Il est également annoncé que trois enseignants quittent l'école. Il est répondu positivement à la demande d'organiser le déménagement de ces derniers.

Sociale

**Mme C. Jeanneret** informe que la commission s'est réunie le 29 mai. Les sujets suivants ont été traités :

- Le processus d'attribution des subventions avec la Fédération genevoise de coopération a été peaufiné et une rencontre avec un représentant de cette association est prévue fin août.
- Les subventions ont été distribuées. Il a été demandé si les recommandations fédérales sont respectées, soit 0.7% du budget de la commune. Vu que les finances sont saines, il a été question de demander d'augmenter le budget.
- Repas des aînés : le bilan est mitigé. Des manquements ont été ressentis au niveau du service et de la présentation. A revoir pour l'année prochaine. Un comparatif des coûts par rapport à l'année passée a été demandé. Concernant l'animation, il semblerait que le public soit peu ou pas réceptif. La question se pose de savoir si une animation sera maintenue.
- Sortie des aînés : elle est prévue le 13 septembre avec pour destination le parc aux oiseaux à Villars-les-Dombes. En cas de mauvais temps, la visite d'un monastère à Bourg-en-Bresse sera organisée.
- Concernant l'avis de canicule, une lettre sera envoyée aux aînés de 80 ans et plus qui n'ont pas ou peu de visites pour leur donner quelques recommandations pour éviter de se sentir mal.
- La boîte à livres : elle remercie **M. C. Pétremand** d'avoir installé la 2<sup>ème</sup> boîte dans l'abribus de Chevrier. Elle demande que tout le monde y jette un œil de temps en temps pour que les ouvrages proposés soient toujours adéquats.

### Sports

**Mme P. Gaillard** informe que la commission ne s'est pas réunie. Suite au marathon, elle a envoyé un lien aux bénévoles pour qu'ils puissent visionner un film dans lequel ils apparaissent. Elle a fait le débriefing du marathon avec **M. P. Rechsteiner**.

Concernant le FC Choulex, la première équipe a perdu en finale mais reste en 3<sup>ème</sup> ligue. La finale de la coupe genevoise pour les séniors a également été perdue par l'équipe choulésienne.

Il a été décidé avec **M. C. Senglet** de verser une subvention de 500.- au Club d'aviron de Vézenaz.

### Fondation immobilière

Le bureau de la Fondation ne s'est pas réuni.

### EVE (Espace de vie enfantine) Puplinge

**M. C. Pétremand** informe qu'une réunion a eu lieu le 8 juin pour voter les comptes. Il n'a pas pu y assister mais a pu voter à distance.

## **8. Communications de l'Exécutif**

### **M. P. Rechsteiner :**

- 22 mai : le nouveau directeur de la Raiffeisen, Monsieur Fabien Rei, a été reçu à la mairie.
- 29 mai : il a reçu M. Gérard Widmer du DETA concernant le carrefour de Mon-Idée pour lequel le département planifie d'installer un feu de circulation, ainsi qu'un second feu en amont pour laisser sortir le bus de Puplinge. Les autorités choulésiennes ne souhaitent pas une augmentation du trafic dans le village et le département est d'accord de prendre des mesures si nécessaire (riverains autorisés ou sens interdit).
- 31 mai : il s'est rendu à une assemblée de l'ACG lors de laquelle il a été question du Slow up qui sera abandonné dans sa forme actuelle, mais ils souhaitent maintenir un événement et comptent sur les finances des communes. Il a également été question des 100 mesures que le département et le Grand conseil veulent prendre pour la

cohésion et la mobilité. La mesure 80 intéresse particulièrement la commune car elle concerne la mise en zone 30km/h de la route des Jurets.

- 1er juin : l'exécutif au complet s'est rendu à la cérémonie organisée au Port Noir.
- 12 juin : les APM de Collonge-Bellerive ont été reçus à la mairie afin de faire le point sur divers problèmes, notamment le stationnement. Ils travaillent maintenant deux samedis par mois sur la commune. Globalement, il n'y a pas trop de problèmes. Ils se déplacent le plus possible à vélo pour avoir un meilleur contact avec la population.
- Levée des déchets d'entreprise : de janvier à mai, 1420 kilos de déchets ont été récoltés. Des rappels ont été envoyés à ceux qui ne respectent pas les règles mais il faudra probablement utiliser le règlement cantonal pour mettre de l'ordre.
- La mairie est raccordée sur la fibre optique, ce qui donne la possibilité d'installer le wifi dans les locaux.
- 1er septembre : une nouvelle réceptionniste/secrétaire à 40% commencera pour seconder l'équipe. Il s'agit d'une habitante de Gy.

#### **M. J.-L. Jaquet :**

- 7 juin : il a rencontré un représentant de Transvoirie afin de contrôler toutes les déchetteries et lui demander un devis pour la remise en état de certains points de collecte. Il a discuté avec lui de tout ce qui traîne autour des goulottes et des relevés qui ne sont pas effectués. Malgré les sondes installées, les camions ne viennent pas assez souvent. Il a promis de régler le problème.
- 7 juin aussi : il a rencontré M. Daniel Devaud de la DGT pour la zone 30 dans le village. Il serait apparemment possible d'installer trois rehausseurs. Il sera demandé à M. Buffet de va faire un plan et un projet.

#### **M. C. Senglet :**

- 18 mai : il a réuni les copropriétaires du chemin du cimetière, inquiets pour le parking prévu après l'agrandissement de ce dernier. Un panneau sera posé vers la cure pour signaler que le parking sera uniquement réservé aux personnes se rendant au cimetière et au trafic agricole. Il a été convenu avec les APM de mettre le parking du cimetière en zone bleue limitée à 1h.
- 22 mai : il a assisté à la passation de pouvoir des pompiers volontaires à Collonge-Bellerive.
- 23 mai : il s'est rendu à une séance de Koala lors de laquelle un audit a été commandé par les magistrats d'Arve-Lac. Une nouvelle réunion est prévue cette semaine, à laquelle il ne pourra pas assister.
- 8 juin : il a apprécié le traditionnel repas réunissant la commission scolaire, les enseignants, la directrice d'établissement, l'APECH et les animatrices du restaurant scolaire.
- 12 juin: les mandataires pour le projet de Bonvard (canalisations et aménagements de surfaces) ont été reçus à la mairie. Les autorisations devraient être déposées à l'automne avec l'espoir d'une délivrance en février pour que les travaux puissent débuter courant printemps/été de l'année prochaine.
- Il apporte une précision quant au fait que les enseignants aient demandé de l'aide pour vider l'école. La raison est que la peinture intérieure sera entièrement refaite durant l'été.
- Pour répondre à la demande de la commission sociale concernant le taux de 0.7% de subventions, **M. P. Rechsteiner** explique que le calcul se fait sur la position 90 (tout ce qui est avant le patrimoine financier) et pas sur le patrimoine financier. La commune est donc à 0.77% pour cette année 2017, tant pour les subventions internationales que suisses. Si la commission souhaite augmenter son budget, elle doit faire une demande aux finances.



## 8. Propositions individuelles et questions

**Mme P. Gaillard** demande à **M. C. Pétremand** si la commission des routes a bien lieu la semaine prochaine. Ce dernier confirme et prépare l'ordre du jour pour la convocation.

### **Mme D. Krähenbühl :**

- Elle a trouvé que la garden party des pompiers était très agréable, même s'ils ont été victimes de leur succès.
- Elle signale qu'un gros trou s'est formé sur le chemin de Champ-Dollon, rendant la circulation très difficile, notamment pour les vélos. **M. J.-L. Jaquet** a pris note de sa remarque et va faire le nécessaire.
- Concernant les aménagements prévus sur le parking de Champ-Dollon, elle est surprise de voir que rien n'a été fait. **M. P. Rechsteiner** lui répond que le Grand conseil a refusé le déclassement de la zone et que le projet est bloqué pour le moment.

### **M. C. Pétremand :**

- Il souhaiterait savoir quelles mesures ont été prises concernant l'invasion de chats sur la commune. **M. P. Rechsteiner** lui répond qu'il sera demandé à une association d'intervenir.
- Il signale avoir retrouvé dans son conteneur vert des déchets papiers parmi lesquels il a retrouvé le nom d'un habitant de Collonge-Bellerive. **M. P. Rechsteiner** lui suggère de le transmettre à la mairie afin qu'une amende lui soit envoyée.
- Il aimerait savoir s'il serait possible d'organiser une visite du nouvel immeuble pour les conseillers municipaux. **M. P. Rechsteiner** approuve l'idée et va proposer une date à la fin juin.

### **Mme A. Meylan :**

- Elle voudrait que soient distingués les absents des excusés dans les procès-verbaux des commissions.
- Elle informe qu'une soirée conférence concernant les subventions énergétiques est organisée prochainement par le département. Toutes les informations se trouvent sur le site de la commune.
- Elle suggère d'annoncer également sur le site communal et dans la prochaine newsletter le concours Ciné civique.
- Elle demande s'il est trop tard pour changer le nom de la commission des activités artistiques et culturelles + jeunesse. Sa requête arrive en effet trop tardivement et devra être mise à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

### **M. R. Weideli :**

- Il informe que la monnaie le Léman a reçu le prix du développement durable.

### **M. R. Rey :**

- Il a constaté que Mme Bovet est de plus en plus perdue et il souhaiterait savoir si une assistance est prévue pour les personnes dans son état. Elle est apparemment suivie par l'IMAD mais **M. P. Rechsteiner** va s'en assurer. Il le remercie de l'avoir signalé.

### **M. J. Schöni :**

- Il aimerait savoir quand les croix de Choulex seront nettoyées : les travaux sont prévus à l'automne.

**M. J. Schöni** remercie l'assemblée et lève la séance à 21h20.

La parole est ensuite donnée au public.

12.06.17/kcr